

De la chaire à la tribune au banc : le parcours de **l'honorable Herbert Marx**

En 1985, Herbert Marx prend possession du portefeuille de Ministre de la Justice dans le gouvernement de Robert Bourassa. Il convie alors tous les fonctionnaires d'importance à une réunion qu'il amorce par l'affirmation suivante : « Ici, nous ferons du droit et non de la politique. » Cette très haute conception de la justice, entendue comme entreprise où se fondent et se confondent empathie et application rigoureuse de la norme, où les intérêts du présent ne doivent pas masquer l'importance d'une appréciation impartiale des enjeux, Herbert Marx l'a portée sur toutes les scènes qu'il a occupées : la tribune du professeur, le parquet de l'Assemblée nationale et les marches du Palais.

Le droit a pourtant mis du temps à frapper à sa porte. Employé par une entreprise de vente d'ampoules et de néons – dont il deviendra éventuellement le vice-président – Herbert Marx termine un Baccalauréat ès Arts à l'Université Concordia (1958) et, par la suite, une maîtrise en littérature anglaise à l'Université de Montréal (1962), avant de tourner les yeux vers le droit. Abandonnant la vente d'appareils d'éclairage, il choisit donc, à 31 ans, d'embrasser l'étude de cette discipline à l'Université de Montréal. À la lumière fait donc définitivement place l'appel des Lumières.

Dès le départ, il tombe sous le charme. Sous le charme des professeurs en particulier. On le connaîtra grand publiciste, mais c'est avec passion qu'il aborde le droit civil. Il garde en mémoire un Maximilien Caron impressionnant, un Yves Ouellette jeune et dynamique, une Alice Desjardins première femme à enseigner le droit au Canada, qui l'initiera au droit constitutionnel. Enfin, c'est avec Jean Beetz, ce grand intellectuel dont la fine conversation avait quelque chose du Grand Siècle, qu'il approfondira les mystères du droit public, tout spécialement des droits linguistiques. De Jean Beetz, il confirme la rumeur selon laquelle il n'arrivait jamais, en un trimestre d'enseignement, à aller au-delà de l'introduction de son cours. Mais quelle introduction...

Herbert Marx terminera avec brio sa licence en droit en 1967. Le succès ne l'abandonne plus. Il reçoit l'année suivante le Prix du Barreau de Paris pour s'être classé premier aux examens du Barreau du Québec. Sur les conseils d'Yves Ouellette, après avoir complété une maîtrise en droit à l'Université Harvard, il postule avec succès un poste de professeur à la Faculté de droit de l'Université de Montréal où il enseignera le droit public jusqu'en 1979. Il garde de ces années le plus doux des souvenirs : le contact chaleureux avec les étudiants, la recherche passionnante et, surtout, son étroite collaboration avec François Chevette dont il dit qu'il était le professeur le plus aimé de la Faculté – ce que personne, encore aujourd'hui, n'oserait contredire.

C'est lui qui, en 1974, fait paraître, avec l'aide de Rodolphe Morissette, une traduction des plus grands arrêts de droit public prononcés par le Conseil privé et la Cour suprême. Cet outil – encore et toujours – indispensable sera largement augmenté et amélioré à l'occasion de la publication en 1982 de l'ouvrage *Droit constitutionnel* écrit en collaboration avec François Chevette.

Herbert Marx était professeur, mais, avant tout, c'était un intellectuel dans la Cité. Homme d'action, il a mis sur pied, avec d'autres juristes, la toute première clinique juridique – à Pointe Saint-Charles – qui allait inspirer le ministre Jérôme Choquette et servir ainsi de matrice à la future *Aide juridique*. Il sera également commissaire à la Commission des droits de la personne du Québec de 1975 à 1979.

Au cours de ces années, sa réputation s'étend au-delà des frontières de l'Université. Un jour, au détour d'un article de Claude Ryan, alors éditorialiste en chef pour le quotidien *Le Devoir*, il voit son nom mentionné comme remplaçant potentiel de Victor Goldbloom, alors député libéral représentant la circonscription de Darcy McGee. Surpris, Herbert Marx laisse sagement au temps le soin de décider des choses. Des propositions plus précises lui seront alors faites, ce qui l'amènera à entreprendre une carrière politique d'une durée de dix ans. Élu en novembre 1979, il sera réélu en 1981 et en 1985. Sa victoire de 1979 est tellement écrasante que le *Journal de Montréal* titre, de façon assez cocasse, « Marx remporte une victoire à la soviétique ».

Après plusieurs années passées sur les bancs de l'opposition, années au cours desquelles il s'intéresse de près à plusieurs dossiers d'importance, il occupera les postes de Ministre de la Justice et de Procureur général du Québec entre 1985 et 1988, et celui de Ministre de la Sécurité publique du Québec de juin à décembre 1988.

Il occupera ces postes en évitant les ornières de la facilité et de l'insulte gratuite. Conformément à ce que lui avait dit Claude Ryan au moment de son entrée en politique en 1979, il tentera toujours de « voler haut » et de laisser à d'autres le soin de « voler bas ». Il tissera d'ailleurs des liens amicaux avec plusieurs adversaires politiques.

Néanmoins, ce souci d'intégrité l'obligera, malgré son grand respect et son amitié pour Robert Bourassa, à démissionner lorsque le gouvernement de ce dernier prendra la décision de recourir à la clause dérogatoire pour imposer l'affichage commercial unilingue français. Malgré son appui indéfectible à l'*Accord du Lac Meech*, il ne lui était pas possible de se réconcilier avec cette décision gouvernementale.

De sa vie politique, Herbert Marx garde un excellent souvenir. Il se souvient plus spécifiquement de sa volonté de mener à terme l'adoption du *Code civil du Québec* et de ses interventions en matière de lutte contre la violence conjugale.

En 1988, l'idée de revenir à la Faculté ne lui apparaît pas une avenue appropriée car, comme il le dit lui-même dans sa langue maternelle, « it's hard to go back home ». Que lui restait-il alors à accomplir comme juriste, sinon de monter sur le banc ? Nommé par le gouvernement Mulroney, il siègera donc de 1989 à 2007 comme juge à la Cour supérieure, tentant toujours de colmater les brèches de la loi au moyen de principes bien simples : l'humanité et la compassion.

Mais, au bout de ce parcours, Herbert Marx reconnaît que c'est la Faculté de droit « qui l'a mis au monde ». Il n'aurait jamais, dit-il, fait la carrière qu'il a faite n'eût été de rencontres marquantes avec des hommes comme François Chevette, Yves Ouellette, Albert Bohémier et bien d'autres. Après tout, c'est moins les principes de droit qui nous inspirent que les êtres qui les incarnent. Personnellement, je dirais que M. Marx est taillé dans le même roc que ceux qui l'ont inspiré.



JEAN LECLAIR
PROFESSEUR